VILLE DE CLERMONT FERRAND

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

À CONSERVER

TOUT'EN 1

1 DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION PAR ENFANT

+ SIMPLE + FACILE + EFFICACE

DATES ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER

- **Du mardi 30 mai au vendredi 30 juin. En priorité en ligne via le portail citoyen ici.clermont-ferrand.fr sinon dans votre école de secteur.**
- **Attention : pour l'EMS, les places sont limitées. Les inscriptions se font par ordre de dépôt d'un dossier Tout'en 1 complet. Clôture des inscriptions le vendredi 24 novembre 2023.**

CONTACTS

Inscription, tarification et facturation
Guichet Unique enfance/familles
1, place de la Bourse
Ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et jeudi de 12 h à 16 h 30
Tél. 04 73 42 32 33
https://ici.clermont-ferrand.fr

Le sport
École municipale des sports (EMS)
Parc urbain et sportif stade Philippe-Marcombes
DSL - Direction des Sports et de la logistique
Tél. 04 73 40 86 00

Le périscolaire et l'extrascolaire
École de la Récré, restauration scolaire, SMAP, Accueil de loisirs et activités des vacances
Direction des loisirs, des enfants et des adolescents
15, mail d'Allagnat
www.clermont-ferrand.fr/ecoles

Accueil général de la Ville de Clermont-Ferrand
Hôtel de Ville - 10, rue Philippe-Marcombes - BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Puy-de-Dôme

INTRODUCTION

Chers parents, chères familles,

L'éducation, le bien-être et l'émancipation des petits Clermontois et des petites Clermontoises est une priorité absolue dans notre ville. Pour cela, nous mettons en œuvre des politiques publiques fortes et ambitieuses, en lien étroit avec les enfants, les familles et l'ensemble de la communauté éducative. Permettre aux enfants de s'épanouir, individuellement et collectivement, c'est à nos yeux les préparer à être des citoyennes et des citoyens éduqués et responsables, capables de comprendre et d'appréhender le monde qui les entoure.

Afin que chaque enfant puisse bénéficier de l'ensemble des dispositifs mis en place par la Ville, la question de l'accessibilité à ses services est primordiale.
Accessibilité financière, d'abord : malgré la forte inflation qui touche notre pays depuis de longs mois (alimentation, énergie...), la Ville a fait le choix de maintenir les tarifs en vigueur pour préserver le budget des familles. C'est l'avantage du système de régie municipale (gestion directe et intégrale par la Ville), choisi de longue date pour la restauration scolaire, qui nous permet de garder la main tant sur les prix que sur la qualité du service. L'accessibilité, c'est également la facilité pour les familles d'inscrire leur(s) enfant(s), de faire des changements en cours d'année, d'échanger avec l'administration... Grâce au Portail ICI (www.ici.clermont-ferrand.fr) qui regroupe tous les services en ligne de la Ville et de la Métropole, et au paiement de proximité disponible chez une trentaine de buralistes (www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite), tout devient beaucoup plus facile ! L'accessibilité, enfin, c'est la possibilité pour chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques, de s'intégrer plus facilement au collectif grâce au PAI (Protocole d'accueil individualisé).

À la restauration scolaire – qui fait la part belle aux produits bio, locaux, durables et labellisés – comme lors des activités sportives, culturelles, artistiques ou pédagogiques, l'accompagnement des enfants est assuré par des agents qualifiés et compétents, dont je tiens ici à saluer le travail et le dévouement. Politique et engagement récompensés cette année par le label décerné par le ministère de la culture à la ville : «100% EAC» (Education Artistique et Culturelle), et ajoutant une pierre à la construction de la candidature du territoire à la capitale européenne de la culture en 2028 !

Je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous, ainsi qu'à vos enfants bien sûr, une très belle et très enrichissante année scolaire 2023/2024 !

Olivier Bianchi,
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

Cécile Audet,
Adjointe à la Petite Enfance,
l'Enfance, la Jeunesse et l'éducation

INFOS FACTURATION

Selon l'article 5 du règlement intérieur, « Tarifs et facturation » :
La facturation des activités est établie à terme échu.
Elle est établie selon les principes suivants :

- **J'inscris mon enfant = je paie,**
- **Mon enfant est inscrit et il ne vient pas = je paie, sauf s'il est absent de l'école pour cause de maladie.**
- **Je n'inscris pas mon enfant et il vient = je paie plus cher (« tarif normal » majoré de 10%. Par exemple, vous serez facturé 8,47 euros par repas).**

Les factures doivent atteindre 15 € pour être éditées. **Si votre facture est inférieure à ce seuil, elle se cumulera aux suivantes.**

MODES DE RÈGLEMENT

À réception de facture :

- **prélèvement automatique (fournir un RIB et la fiche SEPA remplie)**
- **par chèque à envoyer au Trésor public**
- **par carte bancaire, en ligne sur www.clermont-ferrand.fr**
- **Paiement de proximité, en espèces ou par carte bleue - chez l'un des 33 buralistes agréés (liste détaillée sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).**

UN PAIEMENT + FACILE !

Comme 60 % des familles, optez pour le prélèvement automatique et simplifiez-vous la vie.
Le montant de vos factures sera automatiquement prélevé sur votre compte (le 10 de chaque mois), sans que vous n'ayez besoin de vous déplacer.
Pour cela, il vous suffit de le demander dans la fiche de renseignements et de remplir le mandat de prélèvement (SEPA).

TARIFS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2023/2024

Activités / Quotient Caf	Temps scolaire				Mercredi après-midi	
	École de la Récré	Restauration scolaire		SMAP	Accueil de loisirs mercredi	École municipale des sports
		Repas + temps d'animation	PAI*** + temps d'animation			
	• Forfait au mois • Paiement mensuel**	• Prix au repas • Paiement mensuel** + temps d'animation	• Prix au repas • Paiement mensuel** + temps d'animation	• Forfait à l'année • Paiement en 1 seule fois	• Prix par mercredi • Paiement mensuel**	• Forfait à l'année • Paiement en 1 seule fois
Tarif solidaire clermontois						
QF ≤ 404	2,20 € soit 0,12 €/jour*	0,50 €	0,50 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,10 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 405 à 444	2,80 € soit 0,15 €/jour*	0,75 €	0,75 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,15 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 445 à 484	3,60 € soit 0,20 €/jour*	1 €	1 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,20 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 485 à 524	4,40 € soit 0,24 €/jour*	1,35 €	1,35 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,25 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 525 à 564	5,20 € soit 0,28 €/jour*	1,70 €	1,70 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,30 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 565 à 604	6 € soit 0,33 €/jour*	2,05 €	2,05 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,35 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 605 à 649	6,80 € soit 0,42 €/jour*	2,40 €	2,40 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,45 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 650 à 699	7,60 € soit 0,42 €/jour*	2,75 €	2,75 €	15 € soit 1,5 €/mois	2,55 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 700 à 749	8,10 € soit 0,45 €/jour*	3,10 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	2,65 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 750 à 799	8,60 € soit 0,47 €/jour*	3,45 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	2,75 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 800 à 899	9,10 € soit 0,50 €/jour*	3,90 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	2,90 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 900 à 999	9,60 € soit 0,53 €/jour*	4,35 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	3,05 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1000 à 1249	10,10 € soit 0,56 €/jour*	4,80 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	3,25 €	51 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1250 à 1499	10,60 € soit 0,58 €/jour*	5,20 €	2,75 €	20 € soit 2 €/mois	3,45 €	51 € soit 1,41 €/jour*
QF de 1500 à 1749	11,10 € soit 0,61 €/jour*	5,50 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	3,65 €	51 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1750 à 1999	11,60 € soit 0,64 €/jour*	5,70 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	3,85 €	51 € soit 1,41 €/jour*
QF de 2000 à 2249	12,10 € soit 0,67 €/jour*	5,80 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	4,05 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF de 2250 à 2499	12,60 € soit 0,70 €/jour*	5,90 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	4,25 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF de 2500 à 2999	13,10 € soit 0,72 €/jour*	6 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	4,45 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF ≥ 3000	13,60 € soit 0,75 €/jour*	6,10 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	4,65 €	53 € soit 1,47 €/jour*
Tarif solidaire non clermontois						
QF ≤ 700	13,60 € soit 0,75 €/jour*	6,10 €	2,75 €	30 € soit 3 €/mois	4,65 €	70 € soit 1,94 €/jour*
QF > 700	17 € soit 0,94 €/jour*	7,70 €	4,35 €	36 € soit 3,60 €/mois	5,80 €	70 € soit 1,94 €/jour*

* Tarif journalier donné à titre indicatif ** Si la facture de la famille a atteint 15 €, sinon cumul sur plusieurs mois *** PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

CONSULTATION DE VOS RESSOURCES POUR DES TARIFS ADAPTÉS À VOTRE SITUATION

En inscrivant vos enfants à une activité proposée par la Ville de Clermont-Ferrand, vous autorisez le gestionnaire à recueillir des informations vous concernant auprès de votre Caf ou de la MSA , dont vos ressources N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant de l'Aeeh, afin de calculer le tarif applicable dans le cadre des inscriptions pour les activités extrascolaires et périscolaires et à conserver des copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans. Si vous ne disposez pas de QF CAF ou MSA, un QF sera calculé selon les mêmes modalités sur présentation du ou des avis d'imposition de la famille. L'objectif est de calculer le tarif au plus près de vos ressources.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 - 8 h 45	École de la Récré 1				
	Temps scolaire				
11 h 45 - 13 h 45	Restauration scolaire 2				
	Temps scolaire			Temps scolaire	
16 h - 18 h	SMAP 3		Accueil loisirs 4 ou EMS 5 ou Ateliers culturels 6 7	SMAP	SMAP maternel ou SMAP vendredi découverte élémentaire

1 ÉCOLE DE LA RÉCRÉ

De 7 h 30 à 8 h 45

Payant, sur inscription
Débute le jour de la rentrée, lundi 04 septembre 2023
Cet accueil est proposé dans tous les groupes scolaires. Sous l'encadrement de personnes qualifiées, des activités d'éveil calmes, individuelles ou collectives et adaptées à l'âge des enfants sont organisées.

2 RESTAURATION SCOLAIRE

De 11 h 45 à 13 h 45

Payant, sur inscription
(le tarif comprend le repas et l'animation)
Débute le jour de la rentrée, lundi 04 septembre 2023
L'apprentissage du goût est indispensable pour l'éducation des enfants. La Ville de Clermont-Ferrand propose une restauration scolaire de qualité. Chaque matin, plus de 6 500 repas sont préparés à partir de produits frais, bruts et livrés chauds dans les écoles. Les menus sont élaborés par une diététicienne et des repas à thème sont organisés tout au long de l'année.
Les restaurants scolaires de Clermont-Ferrand proposent deux menus végétariens par semaine. Une décision qui vise à « réduire l'impact environnemental de la consommation de viande » et profiter des bienfaits sur la santé des enfants.

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Inscrivez votre enfant dans le réseau métropolitain de lecture publique !
La carte de votre enfant est gratuite. Pour une première inscription, il vous suffit de cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription. Vous recevrez ainsi une carte au nom de votre enfant, qu'il vous suffira d'activer lors de votre premier passage en médiathèque.
Votre enfant est déjà inscrit dans le réseau métropolitain des médiathèques ? Rendez-vous en médiathèque pour prolonger gratuitement son abonnement pour un an.
Les bibliothèques, c'est : plus de 650 000 documents empruntables (livres, CD, DVD, presse), plus de 1000 animations et d'innombrables ressources en ligne, accessibles depuis chez vous (livres numériques, musique, films, presse, formation) !
Retrouvez toutes les informations sur
https://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu
L'accès aux médiathèques et aux animations sur place est libre et gratuit, seul le prêt de document nécessite une carte.

3 SMAP - SERVICE MUNICIPAL D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

De 16 h à 18 h

Payant, sur inscription
Débute le jour de la rentrée, lundi 04 septembre 2023
Ouvert de la fin de la classe à 16 h jusqu'à 18 h, l'accueil est encadré par des professionnels de l'animation.

Pour tous, une récréation de 16 h à 16 h 30, pour permettre aux enfants de prendre leur goûter et de se détendre. Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 16 h et 16 h 30.

Pour les élèves en maternelle : tous les jours, des activités ludo-éducatives seront organisées de 16 h 30 à 18 h. Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 17 h 15 et 18 h.

Pour les élèves en élémentaire :
• le lundi, mardi et jeudi, la ville organise une étude surveillée de 16 h 30 à 17 h 15. Elle permet aux enfants de faire leurs devoirs. De 17 h 15 à 18 h, des activités sont organisées par les animateurs de la Ville. Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 17 h 15 et 18 h les lundi, mardi et jeudi.

• **le vendredi est réservé à des activités plus riches.** Certaines activités peuvent se dérouler en dehors de l'école. Dans un souci de programmation pédagogique, aucune sortie possible entre 16 h 30 et 18 h, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une activité complète.

4 ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

De 13 h 45 à 18 h

Payant, sur inscription
Débute le mercredi 6 septembre 2023
S'ouvrir au monde en s'amusant. Dans les accueils de loisirs, les activités s'inscrivent dans un projet pédagogique et sont encadrées par des animateurs diplômés afin de favoriser le vivre-ensemble des enfants. Des activités extérieures sont organisées régulièrement (sorties, grands jeux, visites...)
Les enfants demi-pensionnaires sont accompagnés à l'accueil de loisirs par les animateurs. Les autres sont accueillis de 13 h 45 à 14 heures.

5 ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

De 14 h à 16 h

Payant, sur inscription
Éligible au Pass'loisirs Caf
Débute le mercredi 6 septembre 2023

La Ville de Clermont-Ferrand conduit une politique sportive active en direction des jeunes scolaires, afin de leur faire découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives dans le temps extrascolaire. Une démarche volontariste est proposée : l'École municipale des sports (EMS), le mercredi après-midi. Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) encadrent les activités auxquelles sont associés des éducateurs qualifiés.

Transports en bus pour les élémentaires (gratuits)
Pour bénéficier de ces transports, vous devez venir chercher votre enfant à l'école à 11 h 45 ou sur le site de son restaurant scolaire (entre 13 h 15 et 13 h 45) puis l'emmener à l'un des arrêts de la ligne de bus desservant son activité.

La sécurité des enfants est assurée uniquement pendant le transport. La Ville ne prend pas en charge l'attente aux arrêts de bus.

6 ATELIERS CULTURELS

Payant, sur inscription
Éligibles au Pass'loisirs Caf
Débutent la semaine du 4 au 8 septembre 2023

La Ville de Clermont-Ferrand offre aux enfants à partir de 3 ans et aux jeunes, la possibilité de découvrir, s'initier ou se perfectionner à une activité dans les centres culturels.
Des ateliers de 1 h 30 à 2 h de dessin, peinture, arts plastiques, bande dessinée, modelage, théâtre, danse hip-hop, chorégraphie et cirque, accueillent les enfants les mercredis et les soirs après l'école, au même tarif que les accueils de loisirs (détails des activités et des horaires en page 7).
Inscriptions par internet via le kiosque famille le samedi 2 septembre 2023 en ayant au préalable rempli et déposé un dossier Tout'en 1 2023-2024 avec l'ensemble des documents obligatoires au Guichet Unique. Pour tout renseignement, contactez les centres culturels :
Camille-Claudel (04 73 42 37 27), et l'École du cirque (04 73 40 86 80).

7 ÉCOLE MUNICIPALE DE CIRQUE

Payant, sur inscription
(tarif selon quotient familial + licence)
Éligible au Pass'loisirs Caf
Débute la semaine du 4 septembre 2023

L'École de cirque propose des cours hebdomadaires et stages dans un très large éventail de disciplines circassiennes (jonglage, équilibre sur objet, acrobatie...) pour un public enfants à partir de 6 ans, adolescents et adultes.
Elle est spécialisée dans l'enseignement des aériens : trapèze, tissu aérien, cerceau, corde, voltige et danse aérienne.
L'ensemble de ces activités est encadré par des enseignants diplômés et agréés par la Fédération française des écoles de cirque.

- **Lieu de pratique : Rue Sévigné – Quartier Saint Jacques**

Plus d'information sur les créneaux horaires des cours hebdomadaires de la saison 2023-2024 sur www.clermont-ferrand.fr/ecole-de-cirque , par mail ecole-de-cirque@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone 04 73 40 86 80

Inscriptions :
• Pour les anciens élèves :
Inscriptions par internet du 28 août au 1er septembre via le kiosque famille en ayant réactualisé au préalable sa fiche pré-remplie de renseignements et fournis les divers documents obligatoires.

• Pour les nouveaux élèves :
Inscriptions par internet via le Kiosque famille le samedi 2 septembre en ayant au préalable rempli et déposé un Tout' en 1 2023-2024 avec l'ensemble des documents obligatoires au Guichet Unique.

8 1ERS PAS EN DANSE

Payant, sur inscription
Éligible au Pass'loisirs Caf

Ouverts à chaque enfant, garçons ou filles âgés de 4 à 7 ans, les « Premiers pas » sont un parcours de découverte et de sensibilisation à la danse proposé aux plus jeunes.
Situés sur 5 quartiers clermontois (Aristide-Briand, Paul-Bert, Jean-de-la-Fontaine, Jean-Macé, Nestor-Perret), ces cours sont dispensés chaque semaine par les professeurs de danse du conservatoire.
Les cours sont répartis selon l'âge des enfants et se composent d'un maximum de 18 élèves pour une initiation et un éveil qualitatifs et adaptés. Il n'y a pas de test d'entrée, il suffit juste de vouloir essayer et selon les places disponibles ! Pré-inscriptions en ligne possibles à partir du 15 juin 2023.

Se renseigner :
Secteur danse du Conservatoire de Clermont Auvergne Métropole
3, rue Maréchal Joffre
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 42 37 07
Mail : scolarite-crr@clermontmetropole.eu
Site :
clermontmetropole.eu/bouger-sedivertir/le-dynamisme-culturel/conservatoireemmanuelchabrier/inscription-et-admission/

École Municipale des Sports (EMS)

Planning prévisionnel des activités sportives

N°	Disciplines sportives	Année de naissance	Équipements	Horaires	N° bus
1	Athlétisme	2011-2018	Stadium Jean-Pellez	14 h - 16 h	2, 4
2	Baby Basket/multisports jeux de ballons	2017-2018	Gymnase Jules-Ferry	14 h - 16 h	
3	Basket-ball masculin	2014-2016	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4
4	Basket-ball	2012-2015	Gymnase Louis-Thévenet	14 h - 16 h	4, 5, 6
5	Basket-ball	2013-2015	Gymnase Raymond-Perrier	14 h - 16 h	1
6	Football	2011-2017	Stade Leclanché	14 h - 16 h	1, 3, 5
7	Football	2014-2017	Stade Daniel-Papillaud	14 h - 16 h	2
8	Football	2015-2017	Stade de la Fraternité	14 h - 16 h	
9	Football	2013-2017	Stade Trémonteix	14 h - 16 h	
10	Gymnastique	2013-2018	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4
11	Gymnastique	2015-2018	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h	4, 6
12	Handisport multisports (3)	2010-2014	Gymnase Charles-Baudelaire	9 h - 11 h 30	
13	Judo	2013-2015	Stade Gabriel-Montpied	14 h - 16 h	
14	Multisports (1)	2013-2017	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h	4, 6
15	Multisports (1)	2013-2017	Gymnase Jules-Verne	14 h - 16 h	
16	Multisports (1)	2015-2017	Gymnase Verlaguet	14 h - 16 h	3, 4
17	Natation (2)	2016-2017	Stade nautique Coubertin	14 h - 15 h	4, 6
18	Natation (2)	2013-2016	Stade nautique Coubertin	15 h - 16 h	4, 6
19	Natation (2)	2016-2017	Piscine Jacques-Magnier	14 h - 15 h	1, 3, 5
20	Natation (2)	2013-2016	Piscine Jacques-Magnier	15 h - 16 h	1, 3, 5
21	Rugby	2013-2017	Complexe sportif des Cézeaux	14 h - 16 h	2, 4
22	Sports de raquette (Badminton, Tennis, Tennis de table)	2013-2015	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4
23	Tennis	2013-2015	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h	4, 6

(1) Sports collectifs, athlétisme, activités découvertes, jeux traditionnels.
(2) Stade nautique Pierre-de-Coubertin et piscine Jacques-Magnier : reprise le 6 septembre
14 h - 15 h : non-nageur (priorité CP né(e) en 2017 et CE1 né(e) en 2016)
15 h - 16 h : nageur
À la rentrée de septembre, inscription définitive après réussite du test de savoir nager 25 m sans aide.
(3) Capacité d'accueil limitée : inscription définitive après validation de l'équipe pédagogique.

Trajets de bus - École Municipale des Sports 2023-2024

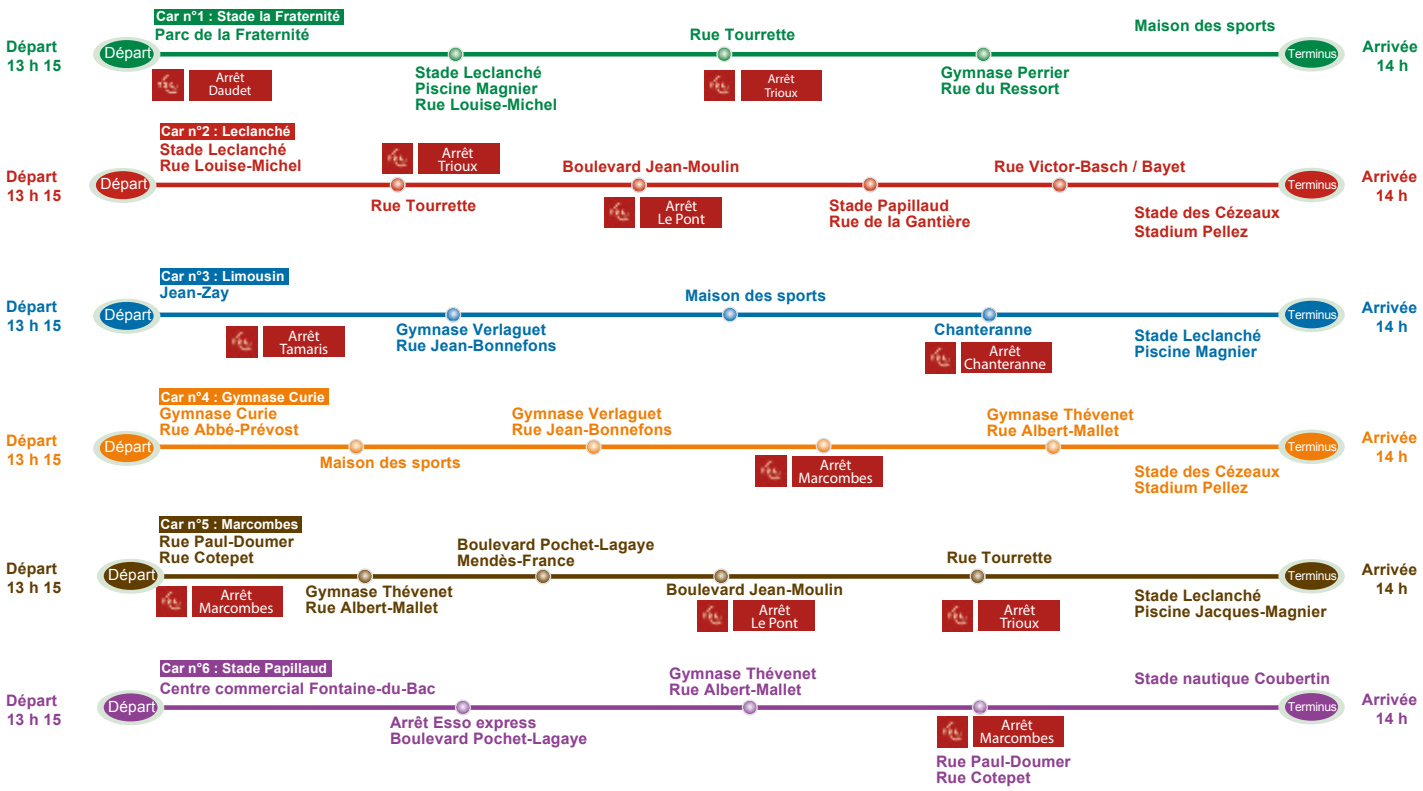

Ateliers culturels

Centres	Activités	Tranches d'âge	Jours	Horaires
École de cirque (Centre Georges-Brassens)	Arts du cirque	6 - 7 ans Tous niveaux	Jeudi	17 h 15 - 18 h 45
		8 - 9 ans Tous niveaux	Mardi	17 h 15 - 18 h 45
		10 - 11 ans Tous niveaux	Lundi	17 h 30 - 19 h
		12 - 17 ans Tous niveaux	Mercredi	14 h - 15 h 30
		Cours jeunes initiés (cours réservés aux anciens élèves de l'école - inscription par l'équipe enseignante)	Mercredi	17 h - 19 h
Camille-Claudel	Ateliers de pratiques culturelles	3 - 17 ans	Se renseigner auprès du centre au 04 73 42 37 27	

MODE D'EMPLOI

Il est obligatoire de déposer un dossier Tout'en 1 par enfant.
Ce dossier d'inscription est valable pour l'année scolaire 2023/2024.

INSCRIPTION

1 > Pour chaque enfant, compléter un dossier
(fiche de renseignements et d'inscription scolaire + fiche sanitaire + fiche d'inscriptions - activités périscolaires)
NB : Si votre enfant a été inscrit à une activité en 2022/2023, sa fiche de renseignements est pré-remplie.
Il vous suffit de la vérifier et de la corriger si nécessaire.

2 > Réunir les pièces justificatives nécessaires.

3 > En priorité en ligne via le portail citoyen ici.clermont-ferrand.fr sinon par dépôt dans l'école de votre secteur.
NB : Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées ou hors de la commune de Clermont-Ferrand, retourner le dossier Tout'en 1 complet à : Hôtel de Ville, Guichet Unique, 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

4 > Récupérer et conserver l'attestation de remise de dossier visée par l'administration (ci-dessous).

MODIFICATIONS EN COURS D'ANNÉE

Changement d'adresse, de situation personnelle ou professionnelle (mutation, déménagement, divorce, etc.)
Tout changement doit être obligatoirement signalé par écrit, au Guichet Unique enfance/familles :
https://ici.clermont-ferrand.fr
Hôtel de Ville - Guichet Unique enfance/familles
10, rue Philippe-Marcombes - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Modifications d'inscriptions
Tous les changements d'inscriptions se font en ligne via le portail citoyen ou par dépôt d'une fiche de modification.
Les modifications seront prises en compte deux semaines après le dépôt de cette nouvelle fiche.

IMPRIM'VERT

papiers — Agissez pour le recyclage des papiers avec la Ville de Clermont-Ferrand et Ecofolio

ATTESTATION DE REMISE DE DOSSIER

Un dossier Tout'en 1 a été déposé pour l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

INSCRIPTIONS DEMANDÉES :

❑ École de la Récré ❑ Restauration scolaire ❑ SMAP
❑ Accueil de loisirs des mercredis ❑ École municipale des sports ❑ Médiathèque

ÉLÉMENTS FOURNIS

Obligatoires

❑ **Copie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois
❑ **Attestation d'assurance extrascolaire** (responsabilité civile + risques individuels)
❑ **Copie intégrale de l'acte de naissance si l'enfant n'était pas inscrit en 2022/2023.**

Selon l'inscription

❑ **Un RIB + formulaire SEPA complété**, pour un paiement par prélèvement automatique.

Direction de la Communication Ville de Clermont-Ferrand

Réservé à l'administration

Dossier déposé le : **Visa de l'administration :**